

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SILVER AUTONOMIE INVEST Code ISIN Action C : FR0050001041 Compartiment de « COLVILLE INVEST » SICAV gérée par COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

L'OPCVM SILVER AUTONOMIE INVEST est un compartiment de la SICAV COLVILLE INVEST, nourricier du fonds maître « SILVER AUTONOMIE ». L'objectif de gestion du compartiment nourricier SILVER AUTONOMIE INVEST est identique à celui de son fonds maître « SILVER AUTONOMIE » (Part FR0012403855), à savoir la recherche d'une performance nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EMU, sur la durée de placement recommandée, à travers un investissement dans des sociétés dont l'activité apporte des solutions aux enjeux liés à la santé, l'autonomie des seniors et le maintien à domicile, se distinguant par la qualité de leur gouvernance et de leur politique environnementale et sociale. Cet objectif est associé à une démarche durable, intégrant la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et d'une note d'impact social. Le fonds a pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. L'OPCVM maître met en œuvre une gestion de type « stock-picking ». Le gérant pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes nets réinvestis.

Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître.

La performance du compartiment SILVER AUTONOMIE INVEST pourra être inférieure à celle l'OPCVM maître, compte tenu des frais propres au nourricier.

L'OPCVM nourricier COLVILLE SILVER AUTONOMIE INVEST est investi à hauteur de 85% minimum de son actif dans l'OPCVM maître « SILVER AUTONOMIE ». Il peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré français et étrangers.

**Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :** La gestion est orientée vers les marchés des actions internationales. L'OPCVM investit de manière diversifiée dans des sociétés cotées sur les principaux marchés réglementés dont l'activité bénéficie aux seniors. L'accent est mis sur les entreprises qui permettent aux seniors de mieux vivre de manière autonome, au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

L'OPCVM bénéficie du label français ISR et a été audité par un auditeur reconnu par le label. L'OPCVM effectue sa sélection de titres au sein d'un univers d'investissement thématique tout en prenant en compte des critères extra-financiers selon une approche en « sélectivité ». Le processus de sélection de valeurs, développé par la société de gestion, s'effectue en quatre temps :

1. **Constitution de l'univers d'investissement :** l'équipe de gestion s'appuiera sur trois critères pour déterminer l'univers d'investissement : la classification GICS (Global Industry Classification Standard), la zone géographique et la capitalisation boursière.

a. Identification des entreprises appartenant aux secteurs suivants :

- Secteur GICS : Soins de santé
- Industrie GICS : Logiciels
- Sous-industries GICS : Matériel technologique, Stockage et périphériques, Services et médias interactifs, Vente au détail Internet et marketing direct, Aliments et viandes conditionnés, Gaz industriels, Conglomérats industriels, SIIC – Spécialisés, Composants et équipements électroniques, Données financières et Bourses, Services de recherche et conseils, Produits pour l'industrie du bâtiment, Sociétés commerciales et distributeurs commerciaux.

b. Préférences géographiques : Amérique du Nord, Canada, Europe de l'Ouest et Europe de l'Est.

c. Préférences de capitalisation : entreprise de plus de 4 milliards d'euros de capitalisation boursière.

Par ailleurs, sur la base de l'expertise de l'équipe de gestion, il pourra être inclus dans l'univers d'investissement des titres ne faisant pas partie d'un secteur, d'une industrie ou sous-industrie GICS mentionné ci-dessus dès lors qu'un lien avec l'objectif du fonds pourra être démontré. La totalité des titres rajoutés à l'univers d'investissement selon cette méthode constituera une part inférieure à 10% de l'univers d'investissement.

2. **Filtres d'exclusions sectorielles et normatives :** charbon, pétrole et gaz, tabac, armes controversées, jeux d'argent et pornographie.

3. **Analyse extra-financière (risques ESG et impact social) :** l'approche de l'équipe de gestion repose sur la sélection d'entreprises ayant un impact positif sur la santé, l'autonomie des seniors et le maintien à domicile et qui intègrent une bonne gestion des risques ESG à travers une approche "Best-in-universe" et « Best effort ». A cet effet, les gérants attribuent aux entreprises une première notation de risques ESG sur une échelle de 0 à 10 avec l'aide du fournisseur de données MSCI. S'ajoute à la note de risques ESG, une note d'impact social sur deux sous-thématiques « Besoins fondamentaux » et « Bien-être » liées à la thématique de « la santé, l'autonomie des seniors et le maintien à domicile ». Il en résulte une note ESG moyenne pour chaque entreprise de l'univers d'investissement permettant d'exclure au moins 20% des valeurs ayant la note la plus faible ainsi que les valeurs dont la note d'impact sur le thème du fonds est nulle. A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion font l'objet d'une notation ESG. L'OPCVM pourra investir en parts ou actions d'OPC et titres vifs ne disposant pas d'une note ESG dans la limite de 10% de l'actif net et dans le respect des fourchettes d'exposition propres à chaque classe d'actif listées ci-après.

*Limites méthodologiques : un nombre limité d'entreprises publie des données ESG auditées, l'équipe de gestion pourrait avoir des difficultés à identifier les données relatives à un émetteur donné et les données disponibles peuvent être erronées ou incomplètes. De plus, la notation ESG interne est fondée sur des sources qui doivent être mises à jour périodiquement et qui peuvent être obsolètes entre deux mises à jour. Les différentes méthodologies de calcul des émissions de gaz à effet de serre utilisées par les entreprises peuvent générer une absence de cohérence des notations environnementales entre elles.*

4. **Stratégie financière :** notre méthodologie d'analyse repose sur 4 piliers :

- La qualité du modèle d'affaires : critères analysés (exemples) : prévisibilité, retour sur capital investi élevé, barrières à l'entrée et risques de disruption technologique faibles ;
- La compétence, l'honnêteté des dirigeants et leur alignement d'intérêts avec les actionnaires : les critères analysés comprennent par exemple la rémunération des dirigeants, la rationalité du management pour distribuer du capital excédentaire aux investisseurs, la prise en compte de toutes les parties prenantes, le lancement de nouveaux produits à fort potentiel, les opportunités de croissance durable pour l'entreprise sur son marché cœur, les opportunités d'acquisitions largement créatrices de valeur ;
- Les possibilités de croissance interne et externe de l'entreprise ;
- La valorisation qui se fait principalement à travers l'analyse des Free Cash Flow yields.

A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion font l'objet d'une notation ESG. L'OPCVM pourra investir en parts ou actions d'OPC et titres vifs ne disposant pas d'une note ESG dans la limite de 10% de l'actif net et dans le respect des fourchettes d'exposition propres à chaque classe d'actif listées ci-après.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte à ce jour les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'OPCVM ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec la Taxonomie européenne. L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

**De 90% à 100% sur les marchés actions,** de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, en particulier des pays de l'OCDE signataires du protocole d'accord multilatéral de l'OICV sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations comprises entre 300 millions et 1 milliard d'euros (de 0% à 25%), aux actions de pays émergents (de 0% à 10%), aux actions de l'EEE (Espace Economique Européen), de la Suisse et du Royaume-Uni (de 50% à 100%).

**De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés,** de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), avec des maturités de 3 à 10 mois, de qualité « investment grade » (selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation).

**De 0% à 40% au risque de change sur les devises hors euro.**

**Affectation des sommes distribuables : Capitalisation**

**Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans**

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque lundi à 11 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque lundi, sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours fériés en France et/ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible      rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

maître, aux marchés actions de toutes zones géographiques pouvant induire de fortes fluctuations de la valeur liquidative et une forte volatilité donc un profil de risque et de rendement élevé. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 6 » en raison de son exposition, via l'OPCVM

**FRAIS**

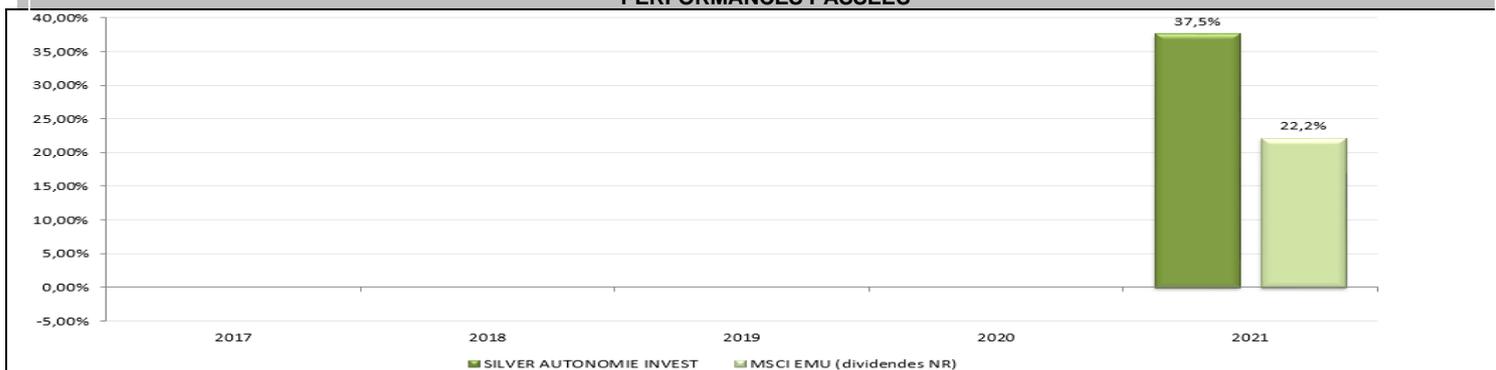
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4,00% maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,52%*
FRAIS PRELEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(\* ) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais, qui représentent les frais de gestion ainsi que les coûts induits par l'investissement dans l'OPC maître, ont été annualisés compte tenu du fait que le premier exercice a eu une durée de 407 jours. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

**PERFORMANCES PASSES**

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du compartiment SILVER AUTONOMIE INVEST est calculée coupons et dividendes réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de comparaison est calculée dividendes réinvestis.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 20/11/2020

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

**INFORMATIONS PRATIQUES :**

Ce Document d'Information Clé pour l'Investisseur décrit un compartiment d'un OPCVM. Le prospectus ainsi que les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV COLVILLE INVEST.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

**NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM NOURRICIER ET L'OPCVM MAITRE: (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Les prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

**COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE,  
71 boulevard Raspail  
75006 Paris**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** La société de gestion.

**RÉGIME FISCAL :**

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE, 71 boulevard Raspail, 75006 Paris

**La responsabilité de COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/08/2022.